



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE
Région et Département de la Guadeloupe

Hôtel de Ville
Place des Martyrs de la Liberté . BP 111
97123 POINTE-A-PITRE Cedex

Ville de POINTE-A-PITRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

SOMMAIRE

- Introduction

I – Les éléments de contexte financier

II – La situation financière de la ville au 31 décembre 2020 (à partir des comptes provisoires)

II – Evolution des Ressources Humaines

IV – Analyse de la structure de la dette

V – Evolution de la fiscalité

VI – Orientations budgétaires pour 2021

VII– Orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Présentation de la ville en quelques chiffres

- **Superficie 2,66 km²**
- **Densité/km : 6028 habitants contre 21 au niveau départemental**
- **Nombre d'habitants : 16 526 (recensement 2019)**
- **Nombre d'agents : 541**
- **Nombre d'écoles maternelles et élémentaires : 13**
- **Nombre d'enfants scolarisés : 2 268 (2019) - 1 926 (2020)**
- **Nombre d'associations pour 100 habitants : 20,7 contre 6,7 en France métropolitaine**
- **Nombre d'équipements sportifs : 20**
- **Nombre d'équipements culturels : 6**
- **Nombre d'équipements patrimoniaux : 4**

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

Introduction

- **En 2020**, l'activité de la ville a été ralentie notamment à cause de la crise sanitaire covid 2019. Les dépenses à caractère général ont donc diminué (nonobstant les dépenses, en lien avec la protection des agents et des usagers qui ont augmenté) et les opérations en investissement n'ont pas toujours pu être mises en œuvre. En octobre 2020, la ville a fait l'objet d'un contrôle budgétaire par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui a arrêté le déficit du compte administratif (CA) 2019 à 75 M d'euros. En décembre 2020, le Préfet a arrêté le budget principal (BP) 2020, avec un déficit de 55 M d'euros.
- **Le redressement des comptes de la ville et la rationalisation de son fonctionnement sont, dès lors, des objectifs principaux, puisqu'il s'agit d'un préalable nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques.**

Pour rappel, le projet politique se décline en six axes principaux :

Axe 1 : Une administration moderne et durable ;

Axe 2 : Une ville attractive et durable ;

Axe 3 : Une ville sportive et culturelle pour tous ;

Axe 4 : Une ville « pépinière éducative » ;

Axe 5 : Un mieux vivre ensemble ;

Axe 6 : Une collectivité de proximité et démocratie participative.

➤ **Parallèlement au redressement des comptes, la ville s'est engagée dans un projet de développement territorial**

Eu égard au contexte administratif et financier de la ville de Pointe-à-Pitre, la conduite du projet de développement territorial exige une gestion rigoureuse. Il s'agit d'optimiser les ressources par une large mobilisation des acteurs du territoire en sollicitant leur contribution active à la renaissance de leur ville.

La volonté affichée est de conduire collectivement la dynamique de projet avec les habitants, les usagers, les entreprises, les partenaires, afin d'aboutir à un **projet de territoire partagé, porté par l'ensemble des acteurs** et se déclinant autour de trois orientations majeures : **le repeuplement par une offre d'habitat permettant un parcours résidentiel ascendant, le développement économique et attractivité de la Ville** et le **développement durable et qualité environnementale**.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

1 - Repeuplement par une offre d'habitat permettant un parcours résidentiel ascendant : Mettre en place une politique de repeuplement. Cette dernière s'appuie sur un habitat diversifié et de qualité, qui allie l'habitat intermédiaire, libre et en accession à la propriété (constructions neuves, réhabilitations et restructurations) ; Encourager le retour de foyers intermédiaires et aisés par cette offre diversifiée et de qualité en faveur d'une mixité sociale équilibrée et valoriser le patrimoine pointois.

2 - Développement économique et attractivité de la Ville : Rendre le centre-ville de Pointe-à-Pitre plus attractif et plus accessible aux piétons, véhicules, transports en commun et vélos, Apporter de la qualité paysagère et urbanistique au site, Différencier les usages et redéfinir des zones par activité, Sécuriser les cheminements, Apporter de la lisibilité au secteur, Renforcer l'usage du parking public, Définir une identité propre à cette zone commerciale.

3 - Développement durable et qualité environnementale : promouvoir les énergies renouvelables (solaire et éolienne), limiter la consommation des immeubles (publics et privés) et des équipements, favoriser la qualité environnementale, le retour de la nature en ville, la création d'espaces de fraîcheur, les déplacements en mode actif (Promenade Verte et Bleue), reconquérir la façade maritime de la ville, faciliter l'accès au front de mer, ouvrant des cheminements piétonniers vers la ville depuis le front de mer, intégrer le Méridien au Centre-ville par une liaison douce et maritime.

- **Depuis mars 2021**, la collectivité de Pointe-à-Pitre, au même titre que les autres communes du Département, connaît une grève inédite portée par l'UTC-UGTG, qui a un impact certain sur l'administration et les missions de services publics rendues aux usagers.
- Il est proposé deux orientations budgétaires principales pour 2021 :

AXE 1 : La résorption du déficit de la ville, notamment, grâce au dispositif COROM

AXE 2 : Le projet renouvelé et optimisé, d'aménagement de la ville

I – Les éléments de contexte

1.1 Le contexte financier actuel (1/4)

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons constitue un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire et qui s'étend désormais aux sphères politiques et économiques.

Bilan mondial : une perte de richesses de plus de 10 000 milliards de dollars.

La Covid-19 a bouleversé la vie de l'humanité depuis son apparition en Chine à la fin de l'année 2019. Sur le plan économique, la pandémie plonge l'économie mondiale dans une récession record.

Fin 2020, la Banque mondiale anticipait pour l'année un effondrement du PIB mondial de **4,3%**, soit **une perte cumulée pour 2020 et 2021 de plus de 10 000 milliards de dollars.**

En janvier dernier, la Banque mondiale a révisé ses prévisions : elle anticipe désormais une chute de l'activité économique mondiale de **3,5%** en 2020, soit 0,9 point de mieux que dans les prévisions précédentes, en raison d'un rebond plus fort que prévu au deuxième semestre de l'année précédente.

Si l'approbation récente de plusieurs vaccins affermit l'espoir que la pandémie se résorbe dans le courant de cette année, de nouvelles vagues d'infection et de nouveaux variants du virus suscitent des inquiétudes quant aux perspectives.

Dans ce contexte, l'économie mondiale est anticipée avec une croissance de **5,5%** en 2021, sous réserve de mesures de soutien, puis de **4,2%** en 2022.

1.1 Le contexte financier actuel (2/4)

La pandémie de COVID-19 prélève un lourd tribut social et économique en Europe, en dépit d'une réponse politique rapide et complète, tant au niveau de l'Union Européenne que des États membres.

En effet, le bilan de la pandémie en Europe aurait pu être bien plus lourd si toute une série de mesures vigoureuses n'avaient pas été mises en œuvre pour combattre la crise : mesures de soutien budgétaire, plan de sauvetage d'au moins 54 millions d'emplois, assouplissement des politiques monétaires...

Le 21 juillet dernier, les dirigeants de l'Union Européenne ont adopté **un plan de relance de 750 milliards d'euros**. Ce plan, baptisé « Next Generation EU », répond à l'objectif de créer une Europe plus verte, plus inclusive, durable et numérique et la rendre plus résiliente face aux futures crises telles que la crise climatique.

Il s'accompagne **d'une révision du prochain budget à long terme à hauteur de 1 074,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027**, qui soutiendra notamment les investissements dans les domaines tels que les transitions numérique et verte. Les perspectives pour 2021 n'en demeurent pas moins moroses.

D'après les projections, **l'économie européenne devrait connaître une croissance de 4,2 % en 2021**.

L'inflation globale qui a ralenti en 2020 (1 point de pourcentage au-dessous de son niveau cible) devrait commencer à remonter à 2,4 % en 2021.

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

1.1 Le contexte financier actuel (3/4)

La France a été lourdement frappée par la pandémie mondiale, tant sur le plan sanitaire qu'économique. Pour le pays, la priorité est de sauver des vies tout en réduisant au minimum le coût économique de la pandémie. Sans surprise, les constantes vitales françaises sont historiquement basses.

Sous l'effet combiné de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur, les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19. En 2020, la perte de richesses est estimée à 191 milliards d'euros, soit un recul de la production d'environ 9 %.

La pandémie façonnant les prévisions, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique pour 2021.

Les mesures prises par le Gouvernement contribueraient à une croissance forte en 2021, **+ 8 %**, après une année 2020 en récession de -10% du PIB en raison de la crise du coronavirus.

Le déficit public était en 2020 de **-10,2%**. En 2021, il se réduirait pour atteindre **6,7%** du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB.

1.1 Le contexte financier actuel (4/4)

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence (financement du chômage partiel, aides aux entreprises pour préserver l'emploi...), le taux de croissance des dépenses publiques, en volume, serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement **+0,4 %** en 2021. À moyen terme, sa soutenabilité devient un enjeu central. Elle atteindrait 117,5 points de PIB en 2020, avant de redescendre légèrement à 116,2 points en 2021, selon le scénario établi par le gouvernement.

Pleinement mobilisé pour faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19, le Gouvernement se tourne désormais vers l'avenir.

Avec son plan de relance de **100 milliards d'euros.**, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, il entend tirer les enseignements de la crise et bâtir la France de 2030.

Cette relance fera l'objet de plans territorialisés qui seront construits sous l'égide des préfets et en lien avec les élus locaux et le monde socio-économique.

Les collectivités locales bénéficieront d'une d'aide pour le financement de leurs investissements et de leurs projets structurants.

1.2 Les dispositions de la Loi de finances 2021 (1/3)

La LF 2021 confirme une stabilité globale, voire une légère augmentation, des concours financiers de l'Etat, qui s'établiront à 50,3 milliards d'euros (+1,2 Mds € par rapport à 2020).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements, qui constitue la principale dotation de l'Etat aux collectivités, reste stable soit à 26,8 Md€, répartis à hauteur de 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements.

Comme en 2019, les dotations de péréquation verticale, constituées notamment de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmenteront chacune de +90 millions d'euros.

En outre, les communes d'outre-mer bénéficieront d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités de l'hexagone pour 17 M € au titre de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM).

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) quant à elle reste stable par rapport à 2020, soit à 794 millions d'euros (article 58).

S'agissant des péréquations horizontales, celles-ci devraient rester stables pour 2021 et 2022. La Péréquation Intercommunal Communal (FPIC) dont l'enveloppe globale est maintenue à 1,2 Md€.

1.2 Les dispositions de la Loi de finances 2021 (2/3)

S'agissant des dotations d'investissement pour 2021, celles-ci devraient se maintenir à 2 Md€, dont 1,8 Md pour le bloc communal et 200 M€ pour les Départements.

Dans le détail, les dotations d'investissement au bloc communal se décomposeraient comme suit :

- 1,046 milliard pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- 570 millions pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- 200 millions de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID),
- 150 millions pour la Dotation Politique de la Ville (DPV).

En outre, 2 Md€ complémentaires seront inscrits à la LF 2021 pour l'investissement local : 1 Md€ de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle telle que prévue dans la 3^{ème} Loi de Finances Rectificative pour 2020 et 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux tels que prévus dans le plan « France relance ».

1.2 Les dispositions de la Loi de finances 2021 (3/3)

La Loi de Finances 2021 marque également l'acte II de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour l'ensemble des ménages.

Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Pour compenser cette perte de ressources dans les budgets locaux, l'État a prévu des transferts d'impôt de la manière suivante, à compter de 2021 :

- Les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations.
- Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA.
- De plus, pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.
- Pour éviter des bouleversements sur les potentiels fiscaux et indicateurs financiers suite aux effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations, des dispositions pourront faire l'objet d'évolution dans la Loi de finances 2022.

1.3 Les spécificités des communes d'Outremer

Accord territorial de relance en Guadeloupe

Sur le plan local, le plan de relance visera spécifiquement à accompagner la rénovation des réseaux d'eaux, et la mise aux normes anticycloniques et parasismiques des bâtiments publics. Il accompagnera également la transformation agricole et l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici 2030.

Ainsi, l'accord territorial de relance signé entre la préfecture de la région Guadeloupe et le Conseil régional prévoit la répartition de **205 millions d'euros** en 2021 et 2022, dont 135 M€ de crédits État et 70 M€ de crédits apportés par le Conseil régional.

Ces crédits seront fléchés vers des mesures identifiées par le plan de relance national et déclinées en Guadeloupe au cours des deux prochaines années. Notamment, l'accord territorial prévoit :

- 32 M€ pour financer la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, dont 6 M€ pour mener les études des schémas eau et assainissement ;
- 9,1M€ pour accompagner la transition agro-écologique (circuits courts, projets alimentaires territoriaux, certification haute valeur environnementale, ...)
- 5,9 M€ pour accélérer la modernisation des centres de tri et de valorisation des déchets ;
- 11,8 M€ pour moderniser les infrastructures de santé (matériel, rénovation de bâtiments, santé, etc.) ;
- 29,6 M€ pour financer une partie du Plan Jeunes en Guadeloupe.

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

II – La situation financière de la ville au 31 décembre 2020

(à partir des comptes provisoires)

2.1 Présentation générale du CG (compte de gestion) 2020 provisoire

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	40 179 383,84	3 949 943,33	44 129 327,17
DEPENSES	42 689 353,94	4 112 433,72	46 801 787,66
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 509 970,10	-162 490,39	-2 672 460,49

- Il est précisé que les dépenses de fonctionnement 2020 contiennent des charges de dotations aux provisions s'élevant à 3 530 K€, contre 235 K€ en 2019.

2.1 Présentation générale du CG (compte de gestion) 2020 provisoire

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	40 179 383,84	3 949 943,33	44 129 327,17
DEPENSES	42 689 353,94	4 112 433,72	46 801 787,66
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 509 970,10	-162 490,39	-2 672 460,49

- Il est précisé que les dépenses de fonctionnement 2020 contiennent des charges de dotations aux provisions s'élevant à 3 530 K€, contre 235 K€ en 2019.

2.2 Les recettes de fonctionnement

□ Globalement les recettes de fonctionnement varient entre 2019 et 2020, de -4 453 K€, soit -9,98 %.

Cette variation est notamment dues aux diminutions suivantes :

- Produits de fiscalité reversée : -2 500 K€, soit -29,55 %
- Produits des autres recettes fiscales : -2 219 K€, soit -21,37 %

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fiscalité directe	11 339	11 674	10 502	10 811	11 020	11 595
Fiscalité reversée	5 306	8 306	4 863	5 105	8 460	5 960
Autres recettes fiscales	15 223	9 527	8 819	9 292	10 383	8 164
Produit des services	368	419	432	246	580	569
Dotations et subventions	9 305	8 465	12 329	10 543	7 394	8 044
Atténuations de charges	464	547	511	40	604	0
Autres produits de gestion courante	401	268	3 056	3 569	5 998	5 020
Total des produits de gestion courante	42 407	39 207	40 512	39 606	44 439	39 352
Produits financiers	0	0	5	1	0	0
Produits exceptionnels (hors cessions)	413	5 690	266	278	193	827
Total des produits réels de fonctionnement	42 820	44 897	40 783	39 885		

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

2.3 Les dépenses de fonctionnement

□ Globalement les dépenses réelles de fonctionnement varient entre 2019 et 2020, de -5 610 K€, soit -12,53 %.

Cette variation est notamment dues aux diminutions suivantes :

- Charges de personnel : -1 691 K€, soit -6,32 %
- Charges à caractère générale : -1 659 K€, soit -19,15 %
- Charges financières : - 1 647 K€

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	28 153	28 125	27 196	27 026	26 770	25 079
Charges à caractère général	7 796	8 451	12 892	6 775	8 660	7 001
Autres charges de gestion courante	7 947	6 147	6 182	6 549	6 243	5 636
Total des charges de gestion courante	43 897	42 723	46 270	40 350	41 673	37 716
Charges financières	1 132	847	1 029	822	2 702	1 055
Charges exceptionnelles	6	45	909	740	393	387
Total des charges réelles de fonctionnement	45 035	43 615	48 208	41 612	45 035	43 615

2.4 Les recettes d'investissement

□ Globalement les recettes d'investissement varient entre 2019 et 2020, de -1 290 K€, soit -32,53 %.

Cette variation est notamment dues aux diminutions suivantes :

- Ressources : -718 K€, soit -55,86 %
* Notamment le FCTVA -534 K€
- Subventions: -572 K€, soit -21,34 %

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources propres	1 594	3 699	1 647	211	1 286	568
Subventions	4 598	5 515	1 368	4 420	2 679	2 107
Emprunts	3 501	5 000	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	9 693	14 214	3 015	4 631	3 965	2 675

- Aucun emprunt n'est contracté en 2020

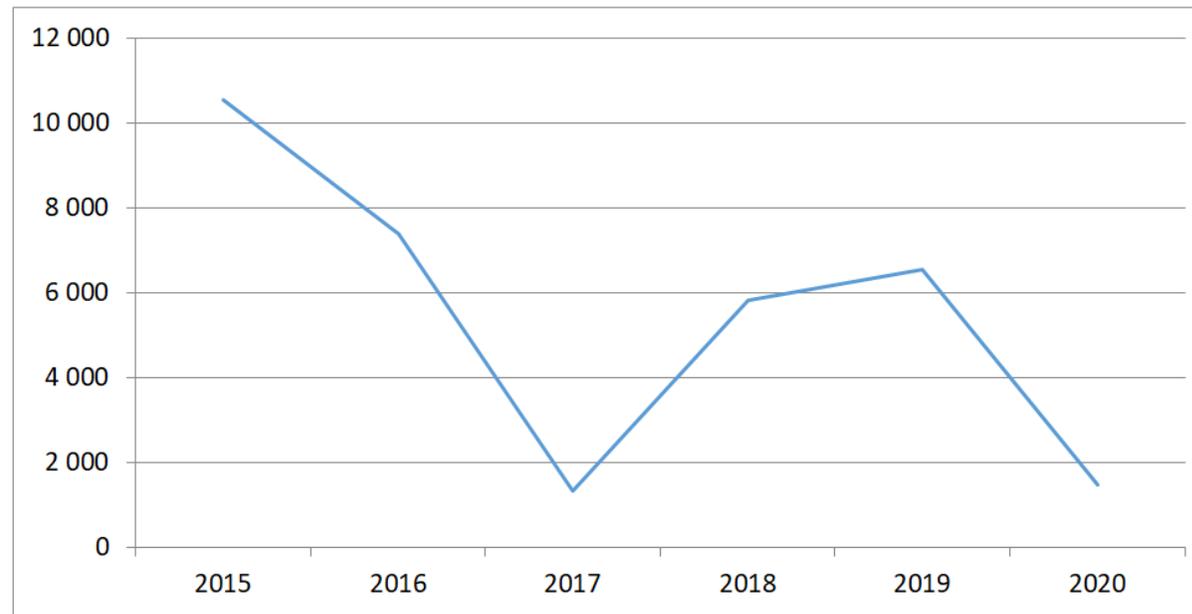
RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

2.5 Les dépenses d'investissement

- Globalement les dépenses d'investissement varient entre 2019 et 2020, de -5 089 K€, soit -87,82 %

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	10 545	7 394	1 319	5 795	6 551	1 462
Subventions d'équipement versées	0	0	0	27	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement (hors emprunt)	10 545	7 394	1 319	5 822	6 551	1 462



III – Evolution des Ressources Humaines

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

L'administration pointoise comprend, en 2020, 541 agents, alors qu'en 2008, ils étaient au nombre de 696, ce qui reste trop important, eu égard à la strate démographique de la ville. Par ailleurs, l'âge moyen du personnel est très élevé (plus de 50% des agents ont plus de 55 ans), 98 % des agents sont titulaires, ce qui réduit, de fait, les marges de manœuvres sur la masse salariale. Par ailleurs, 90% des agents sont de catégorie C. Ainsi, le faible taux d'encadrement ne permet pas à l'administration de faire face aux enjeux majeurs qu'elle doit affronter.

La masse salariale représente plus de 50% des crédits de la section de fonctionnement (environ 27 millions d'euros). Ainsi, l'obligation donnée à la ville de réduire de façon drastique sa masse salariale lui impose de mettre en application les principes selon lesquels, d'une part, les départs à la retraite ne sont pas remplacés, d'autre part, les emplois contractuels (qui concernent essentiellement des cadres) ne sont pas renouvelés.

Dès lors, il faut arriver à redéployer les agents, mettre en exergue les compétences, accompagner les agents dans de nouvelles responsabilités dans une dynamique de politique de ressources humaines concertée avec les managers et les partenaires sociaux.

➤ Pour rappel : le nouvel organigramme a été adopté par le conseil municipal du 14 avril dernier.

Le bilan des effectifs pour l'année 2020

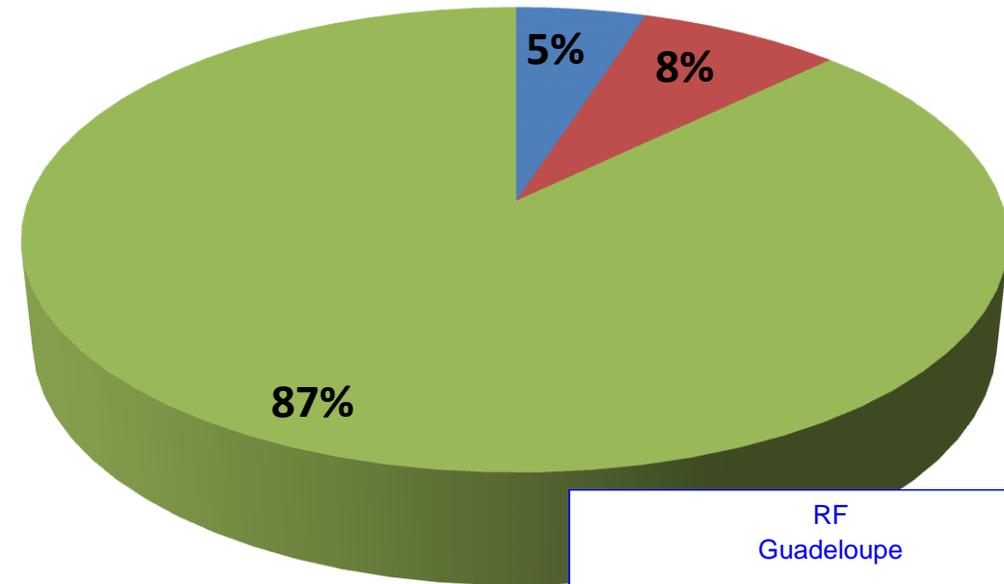
Répartition par catégorie

Le nombre total d'agents au 31 décembre 2020 était de **541**.

(Pour rappel 2019: 554 soit une diminution de 13 agents)

■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

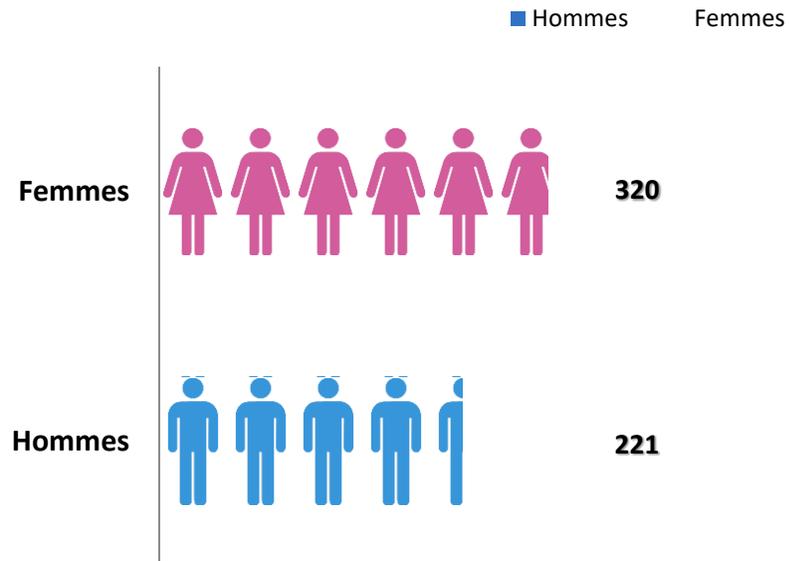
- ❖ **Catégorie A : 27 agents**
- ❖ **Catégorie B : 42 agents**
- ❖ **Catégorie C : 472 agents**



Répartition par sexe :

Comme dans la majorité des collectivités territoriales, à Pointe-à-Pitre, le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes.

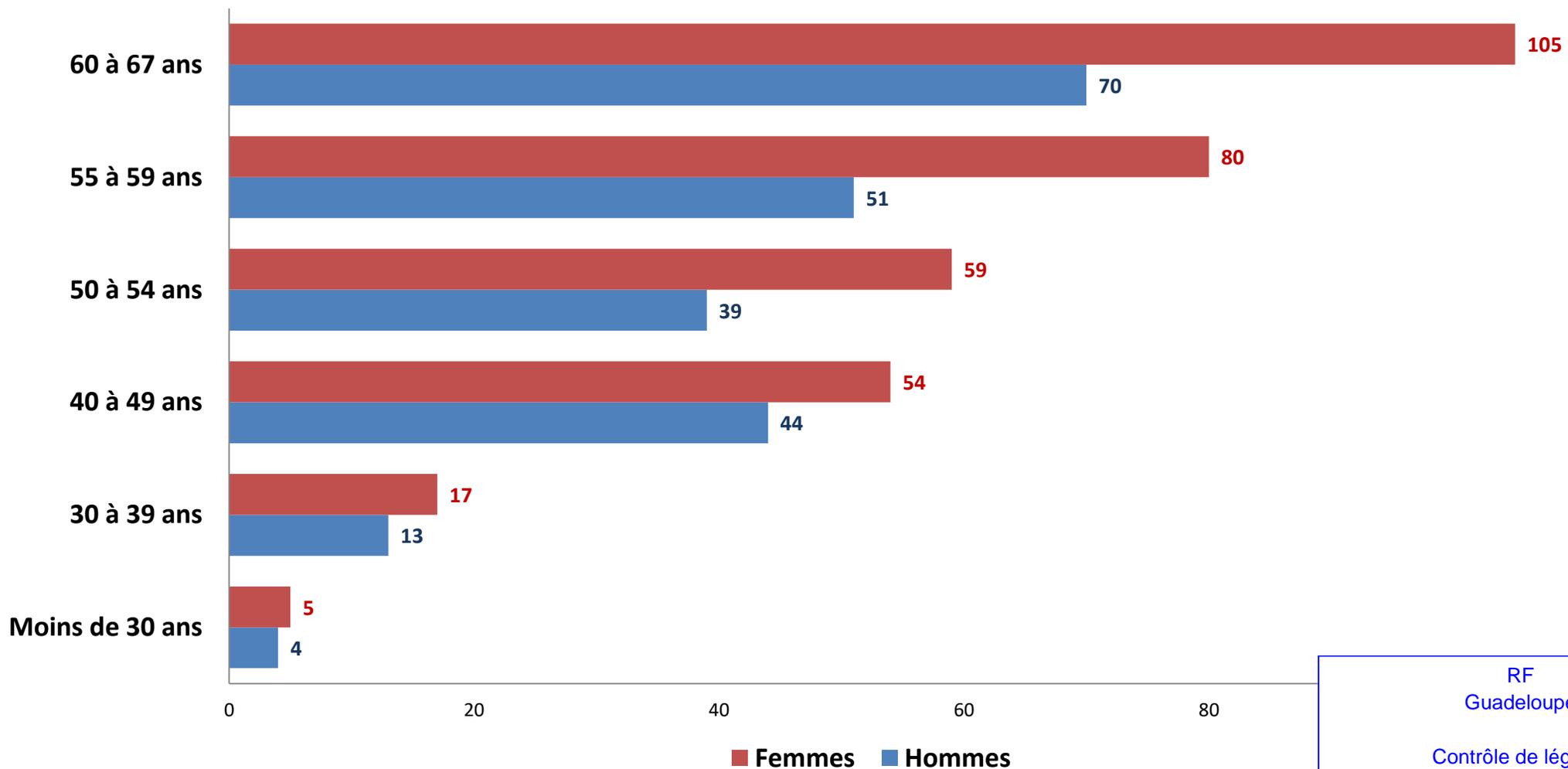
*Les femmes représentent **59** % du personnel et les hommes, **41** %.*



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

Pyramide des âges (commune de Pointe-à-Pitre)



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

- En 2020 il y a eu 13 départs à la retraite et 2 décès.
- Un contrat à durée déterminée est arrivé à terme. Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, il n'a pas été renouvelé.
- Deux collaborateurs de cabinet ont été recrutés en 2020.
- Deux contractuels ont été intégrés en 2020, consécutivement à la fin de la délégation de service public concernant le stationnement payant (CGSP).

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

Perspectives d'évolution pour 2021

-Pour l'année 2021, il demeure impératif de **maintenir les efforts pour diminuer la masse salariale**. Le respect des engagements consentis auprès de la chambre régionale des comptes est la priorité.

-La mise en œuvre de l'organigramme facilitera le redéploiement des agents et la mutualisation avec la communauté d'agglomération et les établissements publics (Caisse des Ecoles (CDE) et CCAS). En outre, pour renforcer l'encadrement et favoriser l'efficacité des services, des recrutements sont envisagés.

-La ville entend bénéficier dans le cadre du COROM, d'assistances techniques diligentées par l'AFD ou financées par une partie de la subvention exceptionnelle afférente à ce contrat.

- Perspectives pour la masse salariale :

2021	2022	2023
26 686 348 euros	25 893 657 euros	25 180 418 euros

Elles tiennent compte des départs mécaniques à la retraite et du recrutement exceptionnel d

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

IV – Analyse de la structure de la dette

4.1 Le profil d'extinction de la dette

Tableau du profil d'extinction par exercice mensuel du 01/01/2021 au 31/12/2021

Exercice mensuel	CRD début	Capital amorti	Amortissement du plafond revolving	Intérêts	Flux total	CRD fin
Janvier	40 809 151,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 809 151,08 €
Février	40 809 151,08 €	250 276,39 €	0,00 €	0,00 €	250 276,39 €	40 558 874,69 €
Mars	40 558 874,69 €	119 805,34 €	0,00 €	135 409,80 €	255 215,14 €	40 439 069,35 €
Avril	40 439 069,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 439 069,35 €
Mai	40 439 069,35 €	581 141,33 €	0,00 €	0,00 €	581 141,33 €	39 857 928,02 €
Juin	39 857 928,02 €	120 868,61 €	0,00 €	135 651,25 €	256 519,86 €	39 737 059,41 €
Juillet	39 737 059,41 €	163 288,07 €	0,00 €	80 712,12 €	244 000,19 €	39 573 771,34 €
Août	39 573 771,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 573 771,34 €
Septembre	39 573 771,34 €	176 296,39 €	0,00 €	134 850,32 €	311 146,71 €	39 397 474,95 €
Octobre	39 397 474,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 397 474,95 €
Novembre	39 397 474,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 397 474,95 €
Décembre	39 397 474,95 €	123 023,55 €	753 160,00 €	266 571,33 €	1 142 754,88 €	38 521 291,40 €
Total		1 534 699,68 €	753 160,00 €	753 194,82 €	3 041 054,50 €	

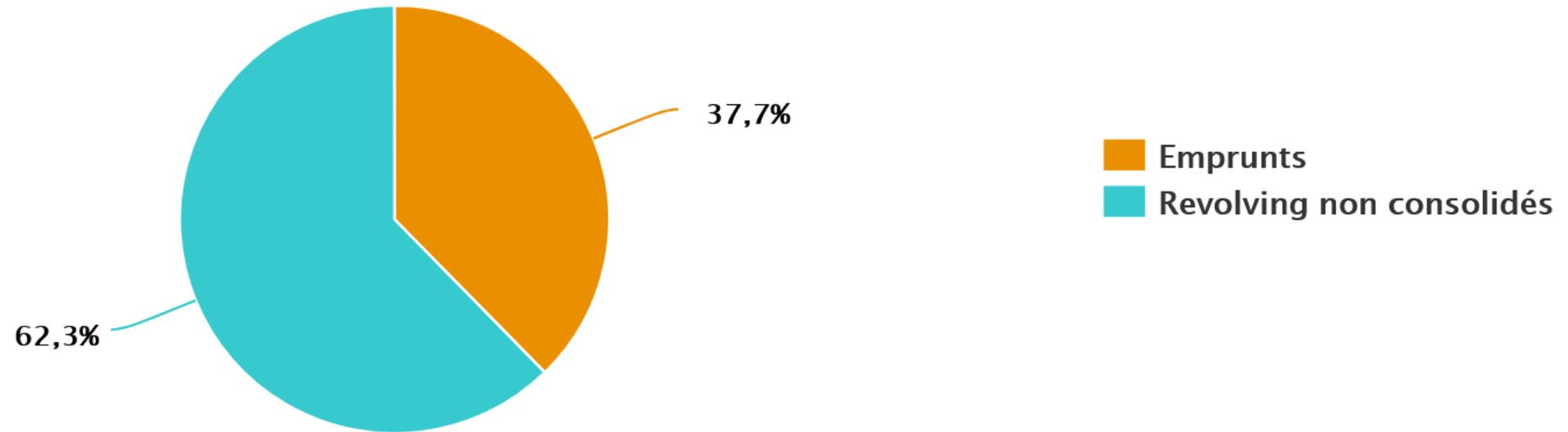
RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

4.2 La dette par nature (1/2)

		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	3	14 507 811 €	2.56 %
Revolving non consolidés	3	24 013 480 €	1.58 %
Revolving consolidés		0 €	0.00 %
Dette (hors dérivés)	6	38 521 291 €	1.95 %

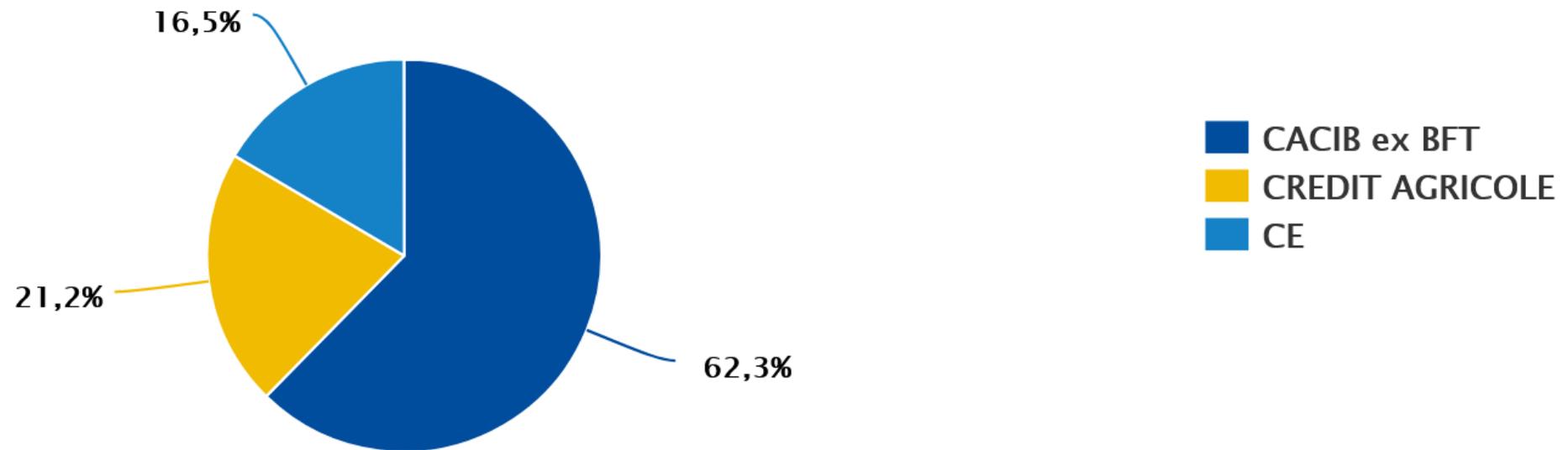
4.2 La dette par nature (2/2)



4.3 La dette par type de prêteur (1/2)

Prêteur	CRD	% du CRD
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	24 013 480,00 €	62.34 %
CREDIT AGRICOLE	8 156 308,65 €	21.17 %
CAISSE D'EPARGNE	6 351 502,75 €	16.49 %
Ensemble des prêteurs	38 521 291,40 €	100.00 %

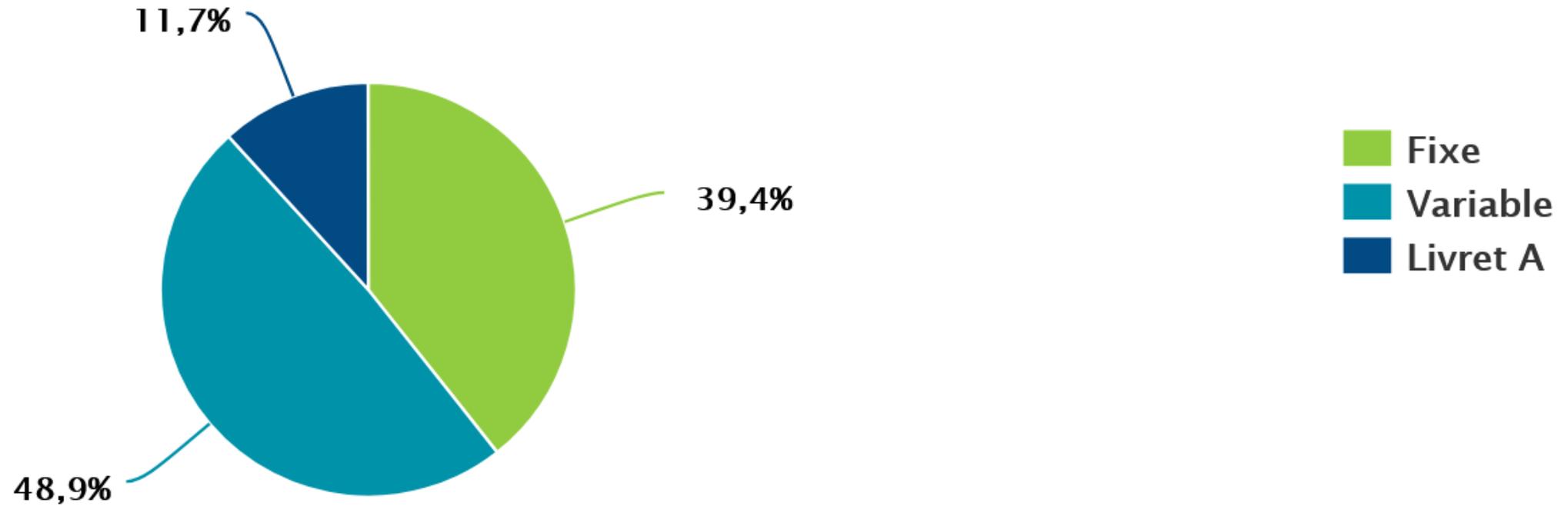
4.3 La dette par type de prêteur (2/2)



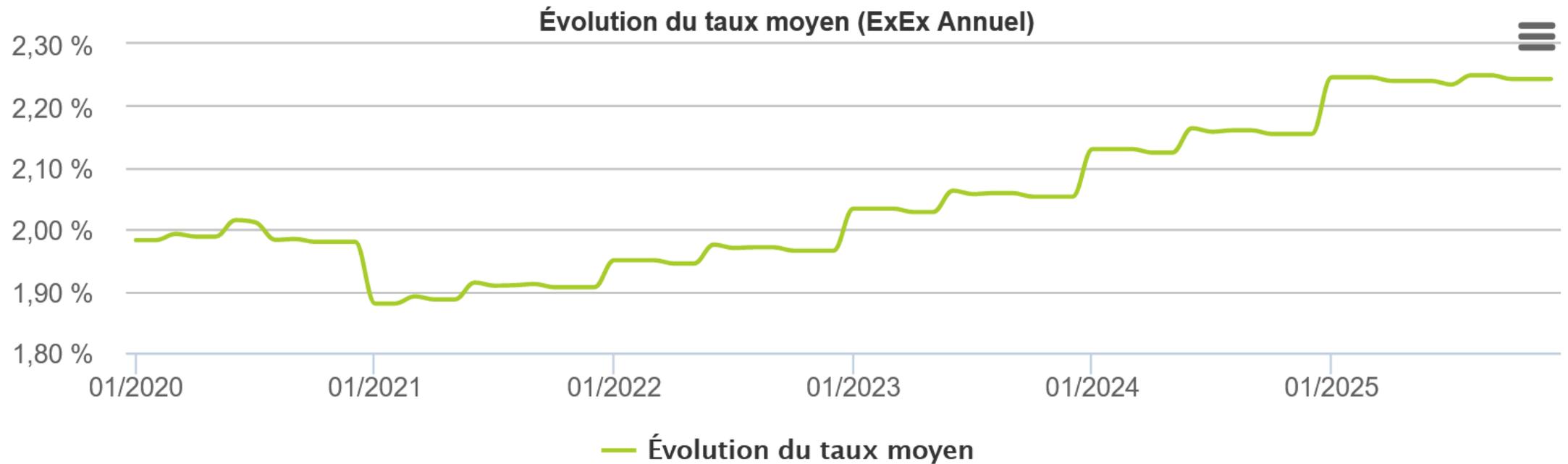
4.4 La dette par type de risque (1/2)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	15 163 308,65 €	39.36 %	3.48 %
Variable	18 838 537,06 €	48.90 %	0.77 %
Livret A	4 519 445,69 €	11.73 %	1.72 %
Ensemble des risques	38 521 291,40 €	100.00 %	1.95 %

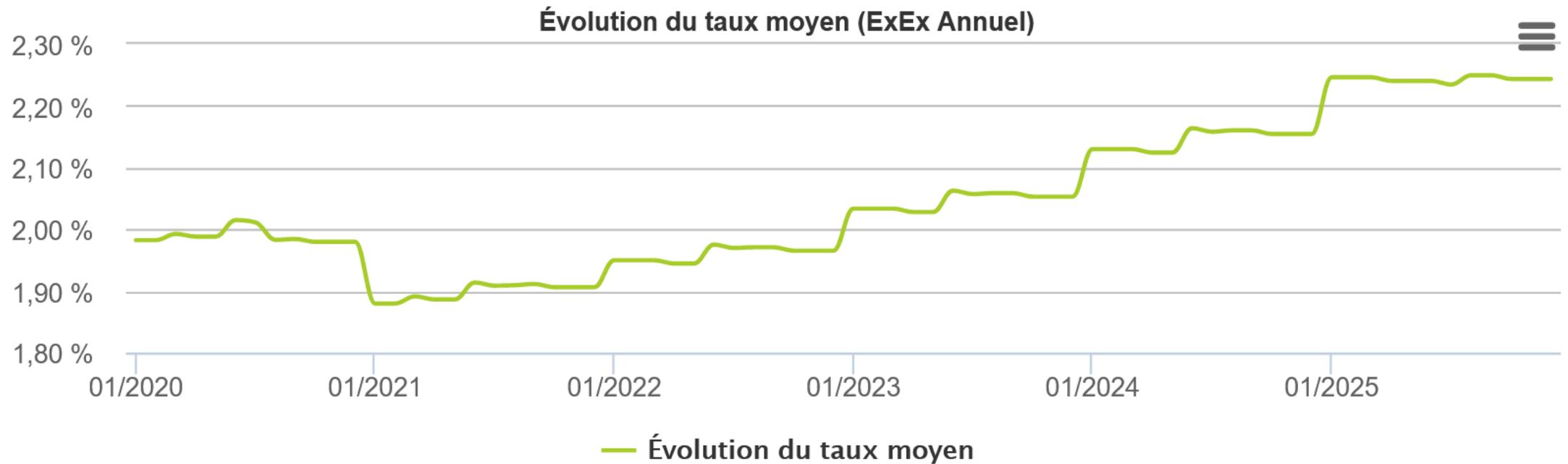
4.4 La dette par type de risque (2/2)



4.5 L'évolution du taux moyen de la dette



4.5 L'évolution du taux moyen de la dette



v – Evolution de la fiscalité

5.1 Taxe d'habitation et taxe foncière (TH et TF)

		2019	2020	2021
TH - Taxe d'habitation	Taux	17,98%	17,98%	
	Base	14 315 000	14 672 000	
	Produit	2 573 837	2 638 026	
TFPB - Taxe foncière sur propriétés bâties	Taux ville	37,09%	37,09%	47,54%
	Taux département			25,27%
	Taux global			72,81%
	Base	22 546 000	22 751 000	24 112 000
	Produit	8 362 311	8 438 346	17 555 947
TFPNB - Taxe foncière sur propriétés non bâties	Taux	45,90%	45,90%	53,59%
	Base	427 400	294 300	304 600
	Produit	196 177	135 084	163 235
Total recettes fiscales brutes		11 132 325	11 211 455	17 719 182
Indépendant des taux votés	Autres taxes			1 341 216
	Allocations compensatrices			44 477
	Coefficient correcteur			-4 671 988
Total recettes fiscales nettes		11 132 325	11 211 455	12 091 605

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

5.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

		2019	2020	2021
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Taux	23,82%	23,82%	13,37%
	Base	25 658 332	25 866 272	25 866 272
	Produit	6 112 287	6 161 346	3 458 321
Total		6 112 287	6 161 346	3 458 321

VI – Orientations budgétaires

AXE 1: La résorption du déficit de la ville, notamment, grâce au dispositif COROM

La ville s'est inscrite dans une démarche vertueuse de redressement de sa situation financière :

- En portant sa candidature au dispositif COROM : elle pourra, une fois le contrat conclu, bénéficier d'une subvention exceptionnelle de l'ordre de 600 000 euros et d'assistances techniques,
- En procédant aux premières étapes de rationalisation de son organisation, de répartition de ses sites et de révision de ses procédures.

La ville a initié des actions qui auront un impact concret sur les finances de la ville :

Dès 2021, des actions concrètes pour la diminution des dépenses sont mises en place, par exemple :

- Rationalisation dépenses de fluides (essence, eau, électricité)
- Suppression du remisage à domicile

Et pour l'augmentation des recettes, par exemple :

- Optimisation des taux des impôts de la fiscalité directe locale
- Optimisation des redevances en lien avec l'occupation privée du domaine public

AXE 2 : Le projet renouvelé et optimisé, d'aménagement de la ville

La ville s'appuie sur des partenariats institutionnels et privés pour repenser son territoire, sans engager ses finances de façon substantielle.

En effet, la ville de Pointe à Pitre, malgré une situation financière et budgétaire contrainte, s'engage avec ses partenaires, sur la transformation de son territoire pour créer la ville de demain.

-C'est grâce à des programmes déjà lancés, tels que le PRU (rénovation urbaine), mais aussi ceux à venir, notamment le Nouveau Programme National Rénovation Urbaine (NPNRU) porté par CAPEX, avec les partenaires que sont la SIKOA, la SIG et les autres bailleurs, que la ville pourra intervenir sur les quartiers des Lauriers, de Lauricisque et la Gabarre, de Chanzy, de Bergevin. Des interventions et des mutations sont également prévues sur les quartiers de MORTENOL – Georges ROUX, Louisy MATHIEU et BERGEVIN.

-Des études globales financées par CAPEX, permettront programmer la requalification et la redynamisation des 4 Zones d'Activités Économiques (Centre-ville, la Marina, Bergevin 1 et Bergevin 2).

-Des opérateurs privés participeront également au renouvellement du territoire grâce aux opérations Action Cœur de Ville et de Revitalisation du Territoire (ACV – ORT).

-L'établissement public foncier (EPF) est également un partenaire dans la stratégie de renouvellement de la ville par la ville.

A la recherche de ressources exceptionnelles permettant de réduire le déficit de la ville, la valorisation de son patrimoine est une priorité.

Ainsi, dès 2021, la ville cèdera des terrains pour une valeur totale de 1M 3 d'euros. En 2022, elle entend obtenir, grâce à la vente des immeubles actuellement gérés par la SIG, plus de 20 M d'euros.

En outre, pour optimiser sa stratégie immobilière, une Société d'Economie Mixte sera créée, grâce à un apport en valeurs immobilières.

Révision du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

A Partir de 2021, un effort significatif est fait pour réduire les dépenses d'investissement et s'atteler à la recherche de subventions permettant de financer ces dépenses.

Le PPI est mis à jour, avec une limitation aux opérations suivantes :

- Opérations de fin du PRU (limité aux opérations de clôture et à la maison de quartier de Bergevin) et mise en œuvre du NPNRU en lien avec Cap Excellence
- Participation limitée au NPNRU, essentiellement en apport foncier
- Opérations de sécurisation et de mise aux normes des bâtiments publics et des écoles
- Opérations de sécurisation et d'amélioration du domaine et des espaces publics (place, routes, trottoirs, parc)
- Acquisition de véhicules et de matériels pour le fonctionnement des services
- Priorité donnée aux opérations subventionnées (DPV, DSIL, Fonds de concours CAPEX, Région, etc.)
- Priorité donnée aux opérations contractuelles et pluriannuelles du PPI
- Opérations d'investissements liées aux équipements pouvant rapporter des recettes, redevances, etc. (salle de spectacles et de réunions (Hall des sports, Centre Rémy Nainsouta, Salle G. Tarer, par ex

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

PPI Opérations significatives

LIBELLES	OPERATIONS	COMMENTAIRES	COUT PREVISIONNEL (HT)	REPARTITION	TOTAL (TTC)	2021	2022	2023	
OPERATIONS RUPAP	Socio-éducatif-construction maison de quartier H. MACABI		4 422 553,57	DEPENSES	4 798 470,62	2 000 000,00	2 798 470,62	0,00	
				RECETTES	4 152 013,29	2 146 415,00	2 005 598,29	0,00	
	Démolition de logements sociaux		276 497,70	DEPENSES	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	
	Equipements		57 762,21	DEPENSES	62 672,00	62 672,00	0,00	0,00	
	Ingénierie et conduite de projets		3 804,61	DEPENSES	4 128,00	4 128,00	0,00	0,00	
					Sous-Total RECETTES		2 146 415,00	2 005 598,29	0,00
				Sous-Total DEPENSES		2 366 800,00	2 798 470,62	0,00	
LIBELLES	OPERATIONS	COMMENTAIRES	COUT PREVISIONNEL (HT)	REPARTITION	TOTAL (TTC)	2021	2022	2023	
AUTRES OPERATIONS	Installations sportives	Aménagement complexe Michel Benjamin, homologation hall Paul Chonchon	873 963,13	DEPENSES	948 250,00	230 000,00	578 250,00	140 000,00	
	Bâtiments sociaux	Salubrité des résidences Mortenol, aménagement des crèches	135 732,72	DEPENSES	147 270,00	0,00	107 270,00	40 000,00	
	Cimetière		36 866,36	DEPENSES	40 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
	Mission de suivi OPAH		364 976,96	DEPENSES	396 000,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00	
					RECETTES	198 000,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
	Action Cœur de Ville		184 331,80	DEPENSES	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
				Sous-Total RECETTES		66 000,00	66 000,00	66 000,00	
				Sous-Total DEPENSES		264 000,00	391 270,00	324 000,00	
LIBELLES	OPERATIONS	COMMENTAIRES	COUT PREVISIONNEL (HT)	REPARTITION	TOTAL (TTC)	2021	2022	2023	
SECURITE, CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROPRETE URBAINE	Etudes	Diagnostic amiante, études parasismiques	112 442,40	DEPENSES	122 000,00	71 500,00	39 000,00	11 500,00	
	Bâtiments administratifs	Marchés de travaux à bon de commande	362 211,98	DEPENSES	393 000,00	145 000,00	143 000,00	105 000,00	
	Bâtiments scolaires		276 364,06	DEPENSES	299 855,00	191 355,00	108 500,00	0,00	
					RECETTES	85 400,00	35 000,00	50 400,00	0,00
	Bâtiments culturels		286 013,82	DEPENSES	310 325,00	129 675,00	150 650,00	30 000,00	
					RECETTES	20 250,00	20 250,00	0,00	0,00
	Espaces publics	Extension vidéoprotection, abris bus, horodateurs, signalisation verticale et horizontale, fournitures d'enrobés, PPP	4 375 366,82	DEPENSES	4 747 273,00	1 883 273,00	1 475 000,00	1 389 000,00	
					RECETTES	1 291 157,62	1 291 157,62	0,00	0,00
	Sécurité	PAVE, PAPI, ADAP, sécurité informatique, mise aux normes des bâtiments électriques	909 856,22	DEPENSES	987 194,00	486 694,00	265 000,00	235 500,00	
					RECETTES	240 000,00	0,00	100 000,00	140 000,00
	Moyens des services	Véhicules, matériel de voirie, outillage	921 658,99	DEPENSES	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
				Sous-Total RECETTES				0,00	
				Sous-Total DEPENSES				0,00	
				Total RECETTES				0,00	
				Total DEPENSES				0,00	

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU

Le débat est ouvert...



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/06/2021
971-219711207-AU_031_2021-AU